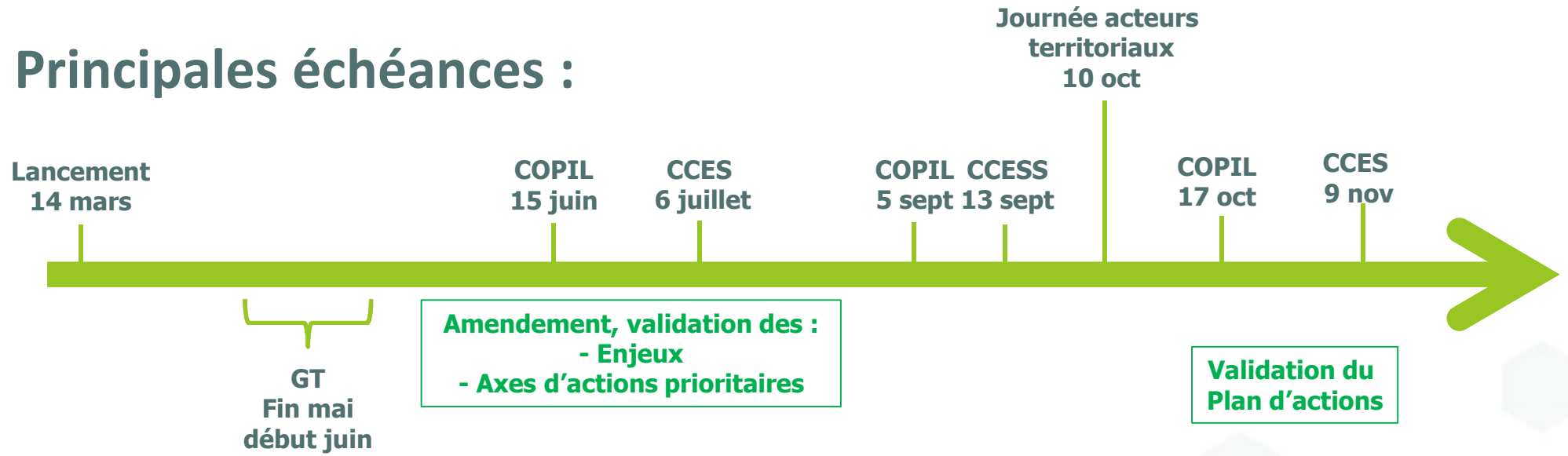


Plan régional de prévention et de gestion des déchets des Pays de la Loire

Atelier thématique : gestion des biodéchets
9 Juin 2017

Introduction

- Principales échéances :



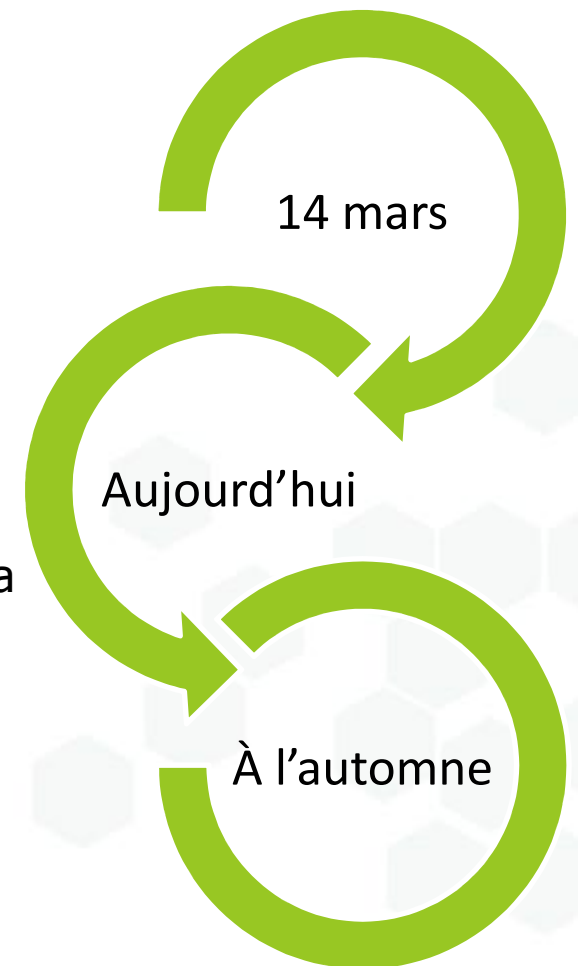
- 4 thématiques en groupes de travail sur la phase d'état des lieux

- ◆ La prévention des déchets (08/06/2017)
- ◆ Les déchets du BTP (01/06/2017)
- ◆ L'économie circulaire (09/05/2017 et 01/06/2017)

- ◆ Les biodéchets (09/06/2017)

◆ Une réflexion en plusieurs temps

- **Journée des acteurs du 14 mars :**
 - ◆ Atelier sur les biodéchets
 - Présentation d'actions
 - Réflexions sur les points forts/faibles et enjeux
- **Aujourd'hui :**
 - ◆ Volet biodéchets du plan
 - Recentrage sur l'exercice de planification : prévention, tri à la source
 - ◆ Volet biodéchets du SRB : point d'avancement
- **A l'automne :**
 - ◆ Les installations de traitement et le plan d'actions
 - ◆ Un GT biodéchets prévu le 26 septembre



◆ Rappels des points forts, points faibles et leviers identifiés lors de la journée du 14 mars

Besoin d'établir un état des lieux clair des gisements, des filières existantes et potentielles, des expériences

Aspects sanitaires et réglementation SPA

Impact de la redevance incitative

Rôle et limite des collectivités par rapport au champ concurrentiel

Information, sensibilisation

Enjeux importants sur les micro-flux
Quel modèle économique doit être mis en place ?

Hierarchisation et gestion du gisement de biodéchets

Qualité du compost, teneur en matière organique du sol, stockage du carbone

La réglementation, un levier incitatif et une contrainte

➔ Ces éléments vont venir nourrir la réflexion du Plan et/ou du SRB

◆ Aujourd'hui, un groupe de travail en 2 temps :

1. Les biodéchets dans le Plan

9h – 9h45

- Rappel des enjeux réglementaires
- Le contexte régional

9h45-11h

- Travail en sous-groupes par typologie d'habitat pour identifier les actions de prévention et généraliser le tri à la source

11h-11h15

- Synthèse

2. Le Schéma Régional Biomasse

◆ Rappel de la définition des biodéchets

- « Tout déchet non dangereux **biodégradable** de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. » *Article R. 541-8 du code de l'environnement*

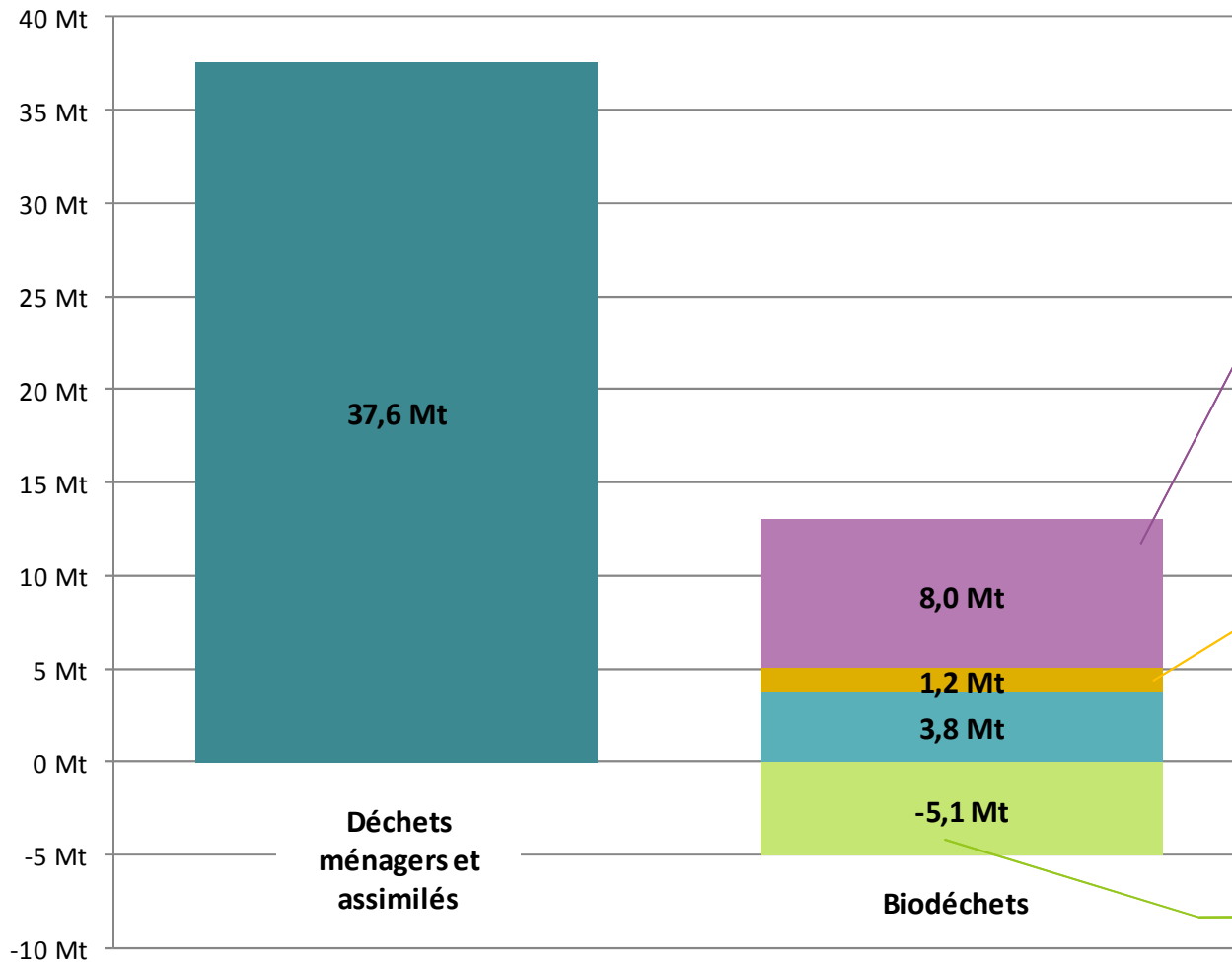
Déchets verts



Déchets alimentaires



Quelques ordres de grandeurs nationaux...



essentiellement des déchets alimentaires

dont 97% de déchets verts

Paillage, compostage, alimentation animale / essentiellement des déchets verts

- Restant dans les Ordures ménagères résiduelles (OMR)
- collectés en Porte à Porte
- collectés en déchèterie
- DMA

L'exercice de planification pour les biodéchets

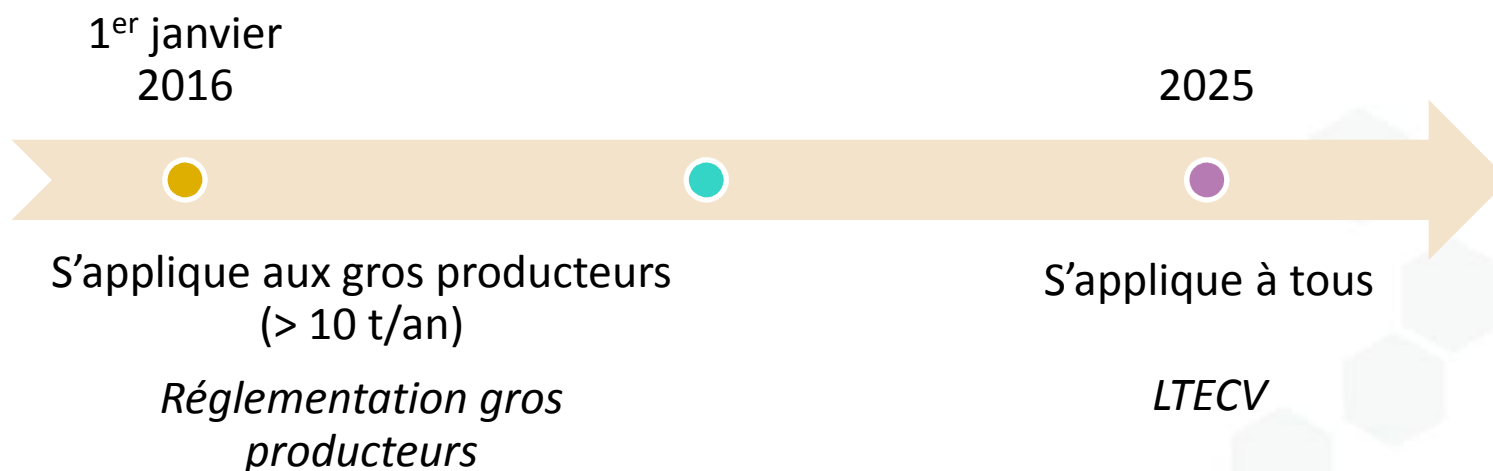


Plan régional de prévention et de gestion des déchets

- **Rappel de l'exercice demandé** (Art. D541-16-1 du Code de l'env.)
 - ◆ Pour les biodéchets, le Plan comprend :
 - Recensement des mesures de prévention des biodéchets, dont les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - Synthèse des actions prévues concernant le déploiement du tri à la source des biodéchets par les collectivités territoriales ;
 - Identification des possibilités de mutualisation des collectes et des traitements des flux de biodéchets des ménages, des biodéchets des entreprises et des déchets organiques des exploitations agricoles

Plan régional de prévention et de gestion des déchets

- **Aujourd'hui nous travaillons sur :**
 - ◆ Les mesures de **prévention** (hors gaspillage alimentaire)
 - ◆ Les actions prévues concernant le **déploiement du tri à la source des biodéchets** par les collectivités territoriales



- **Objectif :**
 - ◆ Disposer de la vision des acteurs territoriaux concernant l'organisation du tri à la source des biodéchets pour alimenter le Plan
 - Mieux connaître les projets
 - S'appuyer sur les réflexions des acteurs

Plan régional de prévention et de gestion des déchets

- Pour information, le ministère propose un scénario :

Extrait Plan déchets 2015-2025

Proposition du ministère « à dire d'experts »

- ◆ Pour les biodéchets hors déchets verts :

Pop°	Type milieu	Collecte séparée	Compostage individuel	Compostage collectif
16%	Rural	25%	75%	0%
31%	Mixte	50%	25%	25%
22%	Urbain	60%	30%	10%
26%	Urbain dense	75%	0%	25%
5%	Touristique	80%	10%	10%
100%	Total	56,20%	26,85%	16,95%

Les enjeux réglementaires autour des biodéchets

◆ Enjeux réglementaires



- **Les biodéchets sont soumis à 2 réglementations**

- ◆ **La réglementation environnementale**

- Code de l'environnement
- Réglementations sur les installations classées (pour le traitement)
- Loi de Transition Énergétique

- ◆ **La réglementation communautaire sur les sous-produits animaux (SPA) pour les déchets alimentaires** (restes de préparation et de repas, invendus alimentaires)

- Vise à maîtriser les risques liés à l'utilisation d'une matière animale dans la chaîne alimentaire vis-à-vis de la santé humaine ou animale
- Beaucoup plus contraignante que la réglementation sur les déchets

SPA :

Cat 1 : risque important pour la santé publique (cadavres d'animaux suspectés...)

Cat 2 : risque moins important (lisiers, fumiers,...)

Cat 3 : pas de risque pour la santé publique ou animale (reste de repas, denrées retirées de la vente, morceaux de viande crus,...)

Impacts comparés des réglementations sur la gestion des biodéchets

« logique déchet »

« logique SPA »

Simple suivi des quantités*

Traçabilité du bac

Biodéchets des ménages et assimilés

Bio-seau individuel et sac biodégradable

Bac de collecte

Véhicule de collecte

Centre de transit et/ou centre de traitement

Compost ou digestat

Champs

Lavage par la copropriété

Étanche
Enregistrement Collecteur Préfecture

Installation classée
Hygiénisation+

Réglementation matières fertilisantes (norme ou plan d'épandage*)

Gardé propre**
Identification du bac

Étanche et couvert
Flotte enregistrée
Enregistrement Collecteur Préfecture + DDCSPP

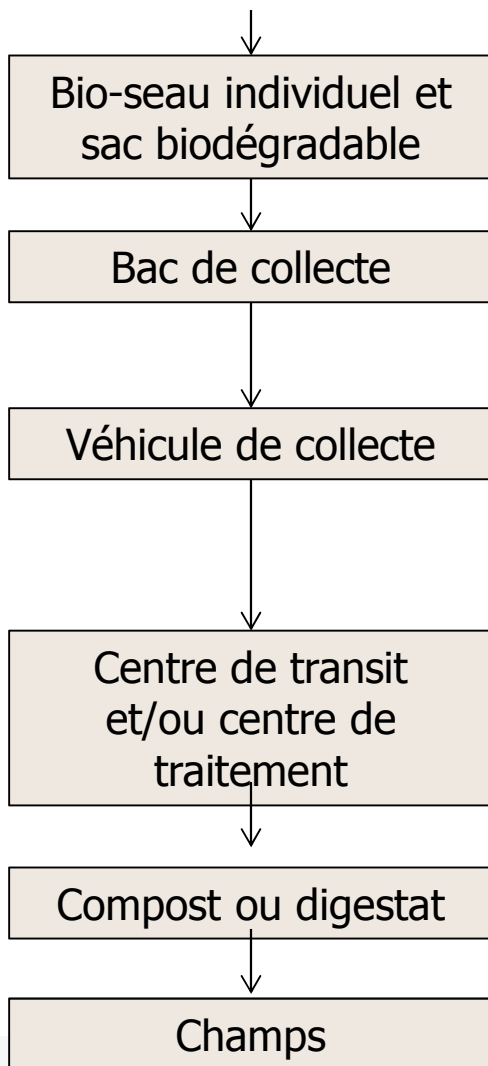
Installation avec agrément sanitaire (sauf compostage de proximité)
Hygiénisation ++

Exigences bactériologiques renforcées
Exigences de traçabilité

* Si épandage : nécessité d'un suivi à la parcelle depuis l'entrée dans l'installation de traitement

Évolution en cours de la réglementation

Biodéchets des ménages et assimilés



« logique SPA »

~~Traçabilité du bac~~

Gardé propre**
~~Identification du bac~~

~~Étanche et couvert~~
Flotte enregistrée
Enregistrement Collecteur
Préfecture + DDCSPP

Installation avec agrément sanitaire
Hygiénisation ++

Exigences bactériologiques renforcées
Exigences de traçabilité

Évolutions attendues pour les biodéchets des ménages

Discussions en cours (projet interministériel – pas d'échéance précise connue) :

- Traçabilité à la tournée
- Modalité de lavage et désinfection à définir
- BOM classique à étanchéité renforcée

Projet d'arrêté ministériel (version définitive attendue cet été)

- Assouplissement de l'obligation d'hygiénisation pour le marché français)
- Exploitants d'un site de compostage partagé exemptés d'agrément (<1t/sem, sous la responsabilité d'1 personne formée)

Le contexte régional



◆ Contexte actuel sur les Pays de la Loire

- **Les données présentées sont issues :**
 - ◆ De SINOE (ADEME - enquête ITOM 2014)
 - ◆ De l'IREP (DREAL) – gros producteurs et installations de traitement (2015)
 - ◆ D'estimation de gisements (Inddigo, AILE, CEREMA,...)
- **Limites de l'exercice :**
 - ◆ Des données
 - inexistantes sur certains domaines
 - dépendantes de déclarations
 - ◆ Un temps très contraint pour réaliser l'exercice
- **Grande prudence dans la manipulation des chiffres**

Contexte actuel sur les Pays de la Loire

- Le gisement estimé :

Biodéchets « issus des
Grandes et Moyennes
Surfaces »
39 kt

*Estimation AILE de tonnages de substrat
(mat. vég. non agricoles et autres matières
(hors effluents d'élevages et matières
végétales agricoles) : 148 kt*

Déchets verts
des activités économiques
? kt

Biodéchets « alimentaires »
issus des activités économiques
hors Grande distribution
alimentaire et assimilés
97 kt

*dont Biodéchets de la restauration
collective : 9 kt*

Biodéchets de la
restauration scolaire :
12 à 20 kt

Déchets verts
des ménages et
assimilés
418 kt

Fraction
Fermentescible des
Ordures Ménagères et
Assimilées
218 kt

Contexte actuel sur les Pays de la Loire

Ce qui est identifié comme collecté séparément : plusieurs éclairages...

Biodéchets générés dans la Région entrant dans une installation de traitement...	
de la Région (21 installations)	212 kt
hors de la Région (auprès de 5 installations)	5 kt
TOTAL biodéchets générés dans la Région	217 kt
dont R3 (recyclage ou récupération des substances organiques (yc compostage et autres transformations biologiques)	144 kt
dont D8 (Traitement biologique non spécifié ailleurs)	10 kt
dont R10 Epanchage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie	58 kt
dont autres filières	5 kt
Biodéchets générés HORS Région et entrant dans une installation de la Région	10 kt

Source SINOE – Enquête collecte – 2015

Destination des déchets verts collectés en déchèteries (Sinoe 2015)	
Compostage	285 kt
Valorisation organique (non précisée)	40 kt
Broyage préalable à une opération de valorisation matière	40 kt
Non renseigné	9 kt
Méthanisation	6 kt
Valorisation énergétique	3 kt
Transit	1 kt
TOTAL	383 kt

Source SINOE – Installations recevant (notamment des DMA organiques) – ITOM 2014 (2012 pour le 53)

Déchets organiques entrants sur une installation de compostage de la Région (50 installations opérationnelles recevant des DMA)

issus des collectivités et des ménages	Déchets verts	231 kt
	Biodéchets	2 kt
	TOTAL DV + Biodéchets	233 kt
	OMR	110 kt
TOTAL DV + Biodéchets + OMR		343 kt
issus des entreprises et artisans	Déchets verts	42 kt
	Déchets de bois	2 kt
	Autres biodéchets	15 kt
	TOTAL DV et biodéchets	59 kt
TOTAL DV et biodéchets (hors OMR)		292 kt

Déchets organiques entrants sur une installation de broyage de la Région

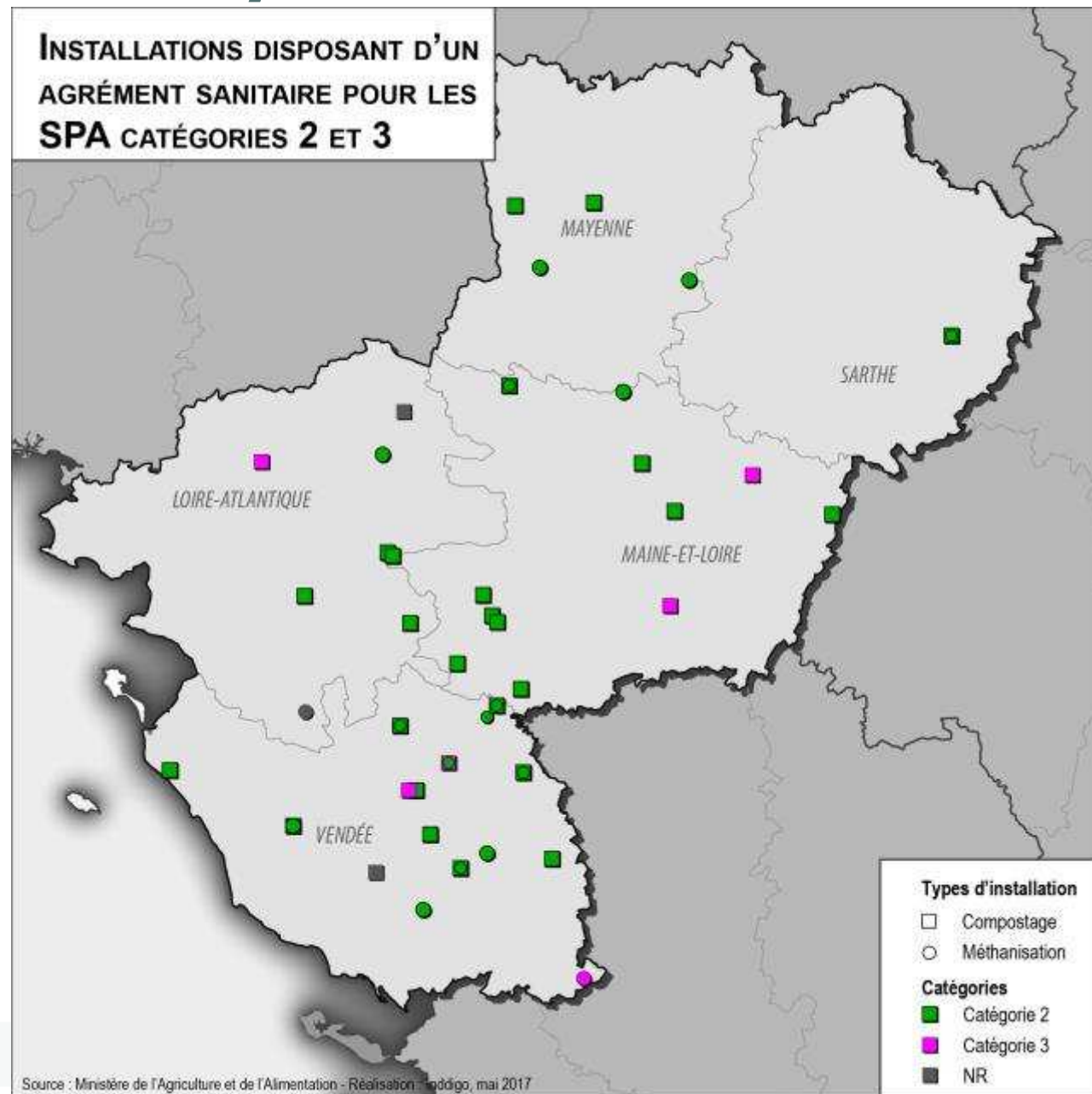
Pas de données régionales de quantités et installations dans SINOE

Déchets organiques entrants sur une installation de méthanisation de la Région

Pas de données régionales de quantités et installations dans SINOE

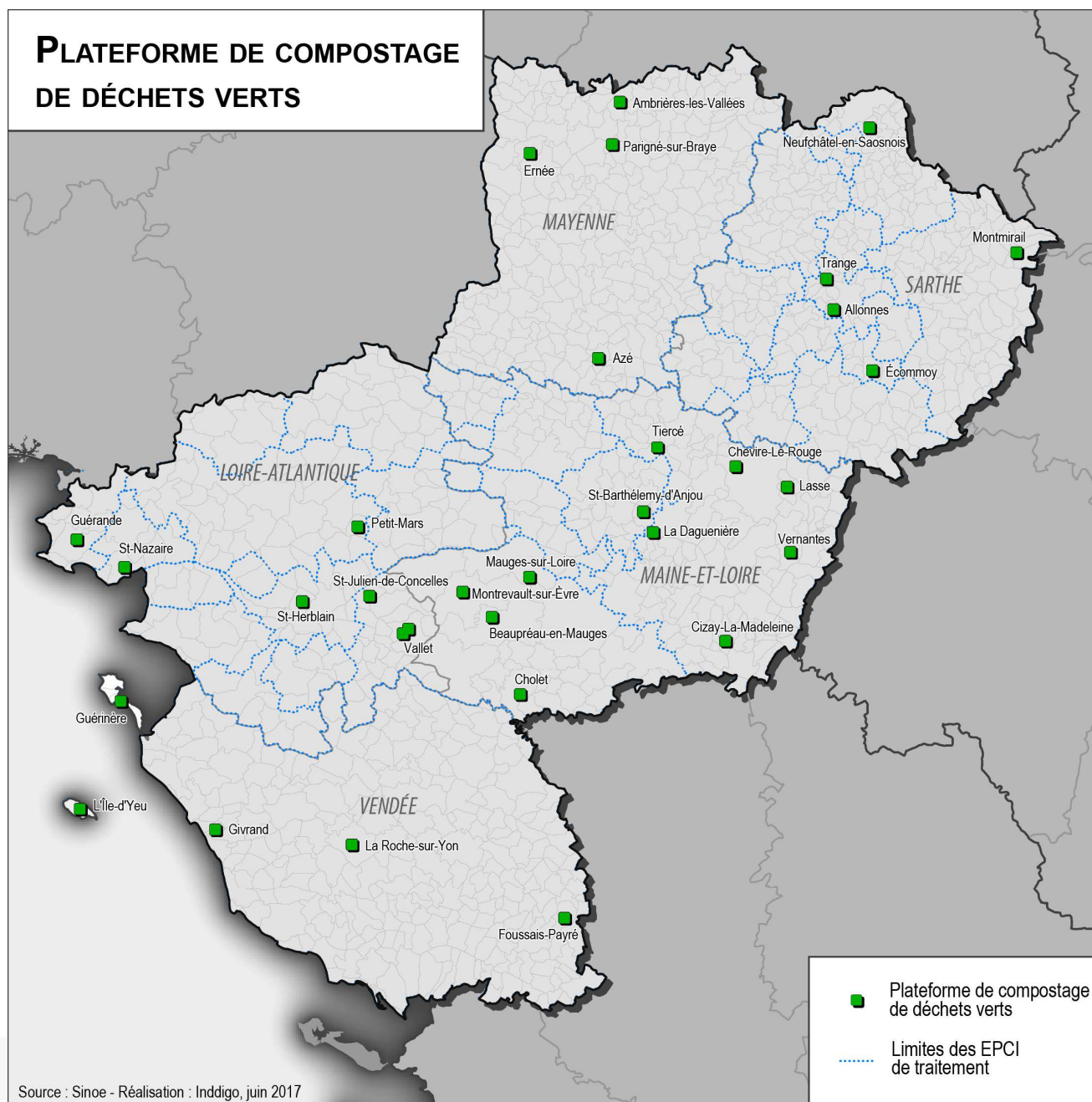
◆ Contexte actuel sur les Pays de la Loire

- Les installations disposant d'un agrément pour les SPA :
- ◆ 32 installations identifiées



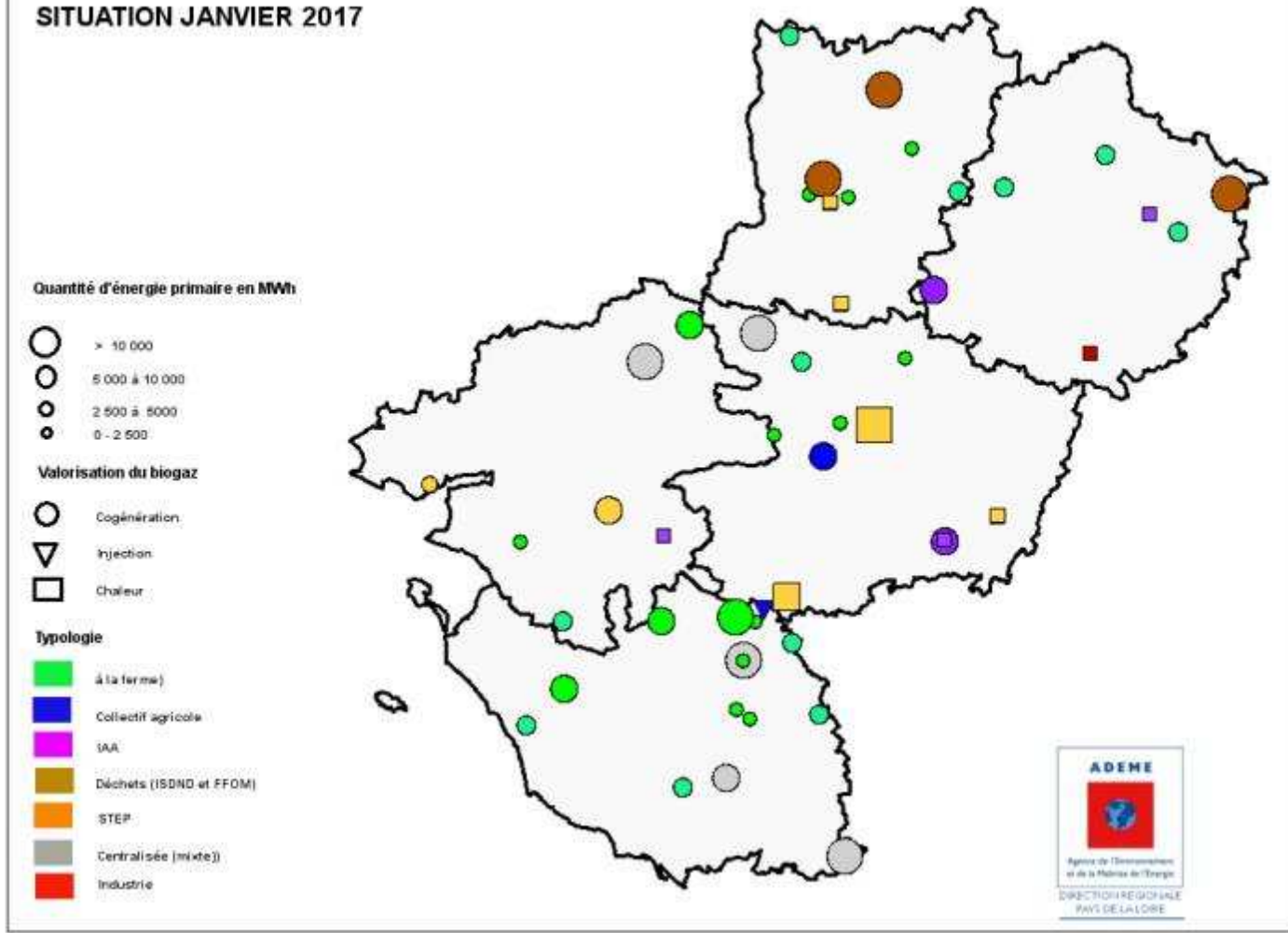
Contexte actuel sur les Pays de la Loire

- 32 plateformes de compostage identifiées :

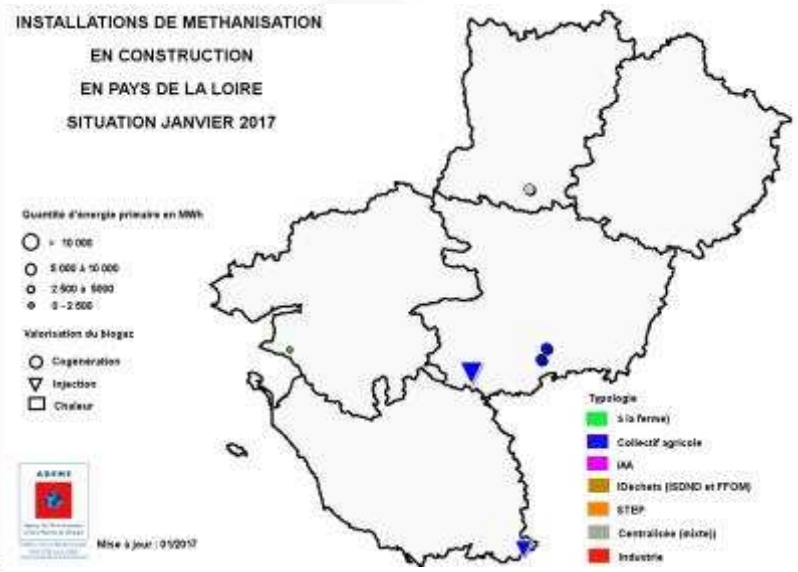


Contexte actuel sur les Pays de la Loire

**INSTALLATIONS DE METHANISATION EN FONCTIONNEMENT EN PAYS DE LA LOIRE
SITUATION JANVIER 2017**



**INSTALLATIONS DE METHANISATION
EN CONSTRUCTION
EN PAYS DE LA LOIRE
SITUATION JANVIER 2017**



Contexte actuel sur les Pays de la Loire

- 5 installations de Tri Mécano Biologique identifiées :



Contexte actuel sur les Pays de la Loire

• Zoom sur les DMA : la prévention

◆ Dans les Programmes Locaux de Prévention :

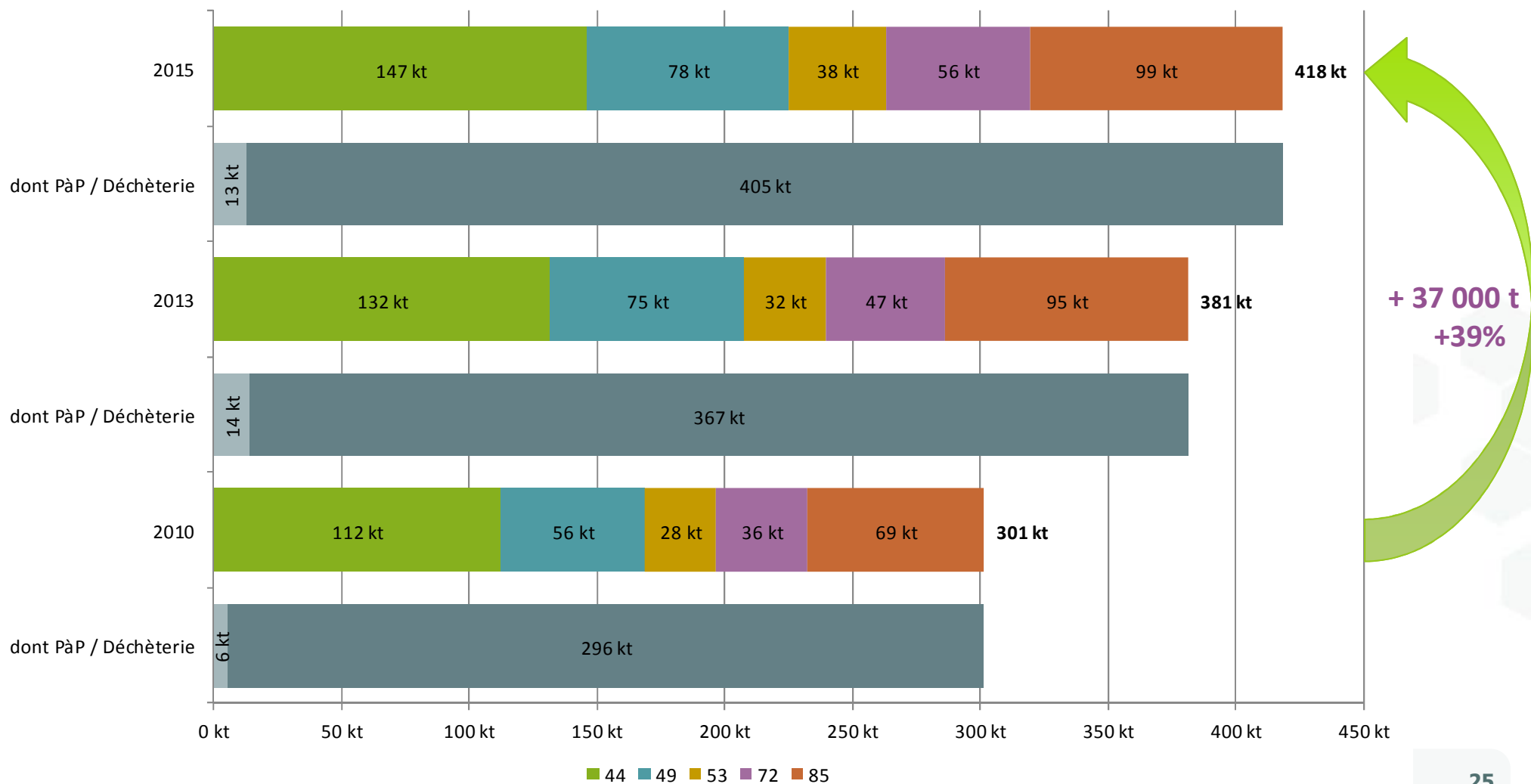
- 18 collectivités ont mis en œuvre des actions sur les biodéchets dans la Région
 - Essentiellement autour du flux « déchets alimentaires »
 - La thématique Déchets verts assez peu présente : quelques actions concernent le broyage, la gestion des espaces verts, le jardinage pauvre en déchets
- Les résultats (source ADEME) :
 - Entre 2011 et 2013 :
 - » environ 7 800 tonnes de biodéchets ont été évitées
 - » près de 10 500 nouveaux foyers équipés de composteurs
 - » >100 points de compostage collectif installés.
 - » Plus de 6 000 personnes ont participé aux animations sur le thème du compostage et des biodéchets.
 - Les **déchets verts** sont davantage pris en compte dans les territoires ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage)

◆ Le sondage du Plan auprès des collectivités (35 collectivités – 2 460 000 hab.):

- 28 collectivités ont mis en place un PLP DMA ou sont en cours
- 506 000 hab. desservis par du compostage domestique
- Près de 12 000 hab. desservis par du compostage de quartier, 376 composteurs collectifs actifs

Contexte actuel sur les Pays de la Loire

- Zoom sur les DMA : 418 000 t de déchets verts collectés

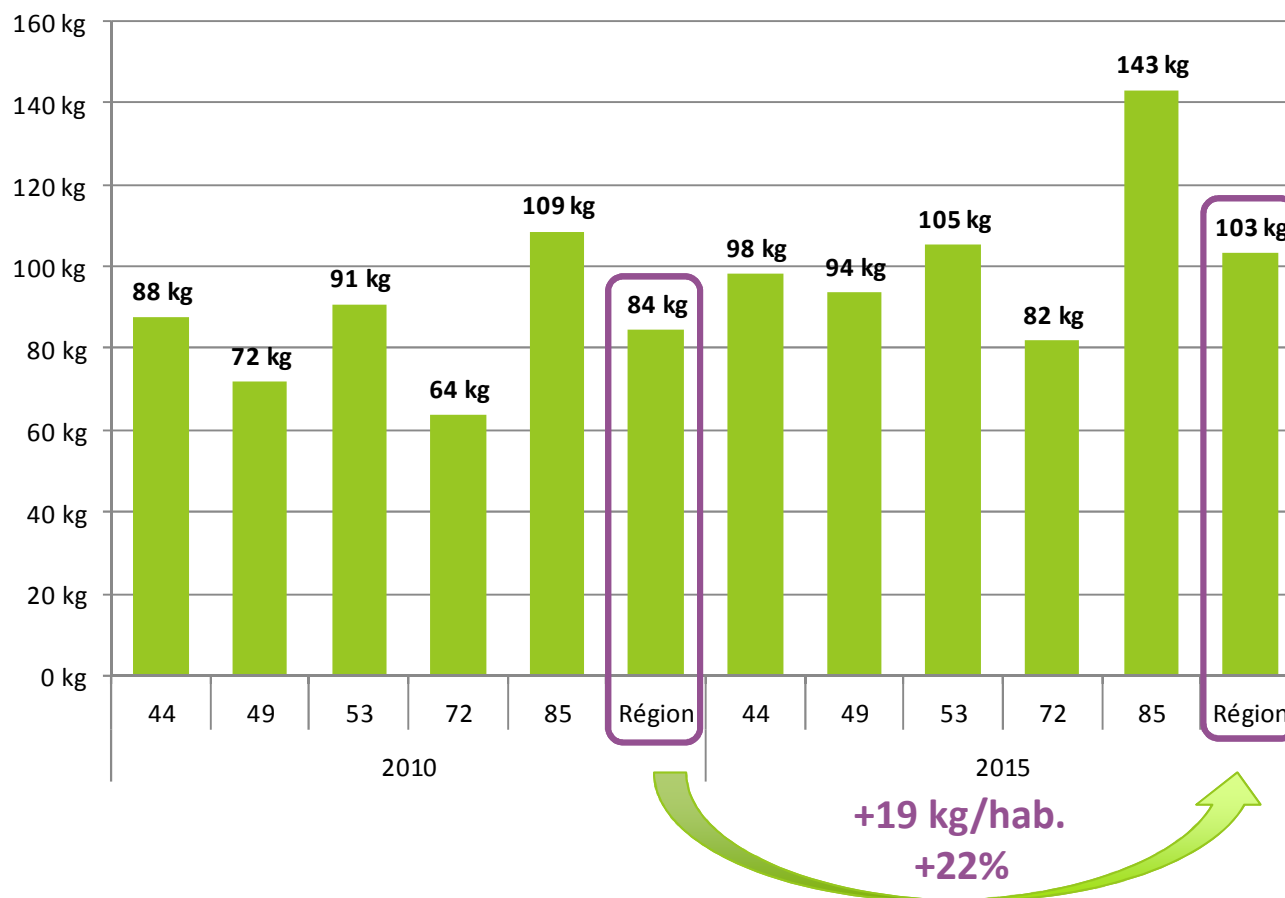


Contexte actuel sur les Pays de la Loire

- Zoom sur les DMA : concernant les déchets verts

ADEME 2013
78 kg/hab.

Déchets verts collectés par habitant



→ Enjeu fort de la prévention sur les déchets verts

◆ Contexte actuel sur les Pays de la Loire

- **Zoom sur les DMA : concernant les collectes de biodéchets**
 - ◆ En 2015, pas de collecte de biodéchets des ménages identifiées dans SINOE
 - ◆ Des collectes émergent pour les petits producteurs :
 - Sur l'Agglomération nantaise, sur la Roche-sur-Yon (pour les professionnels, contre facturation)
 - Les biodéchets collectés peuvent être compostés sur un composteur partagé ou orienté vers d'autres installations
 - ◆ Sondage auprès des collectivités dans le cadre du Plan (35 collectivités répondantes)
 - Une collecte en apport volontaire sur la COMPA pour 200 hab. desservis
 - 6 collectivités ont mis en place une collecte pour des cantines et/ou gros producteurs
 - 1 collectivité va cesser au 1^{er}/09/2017

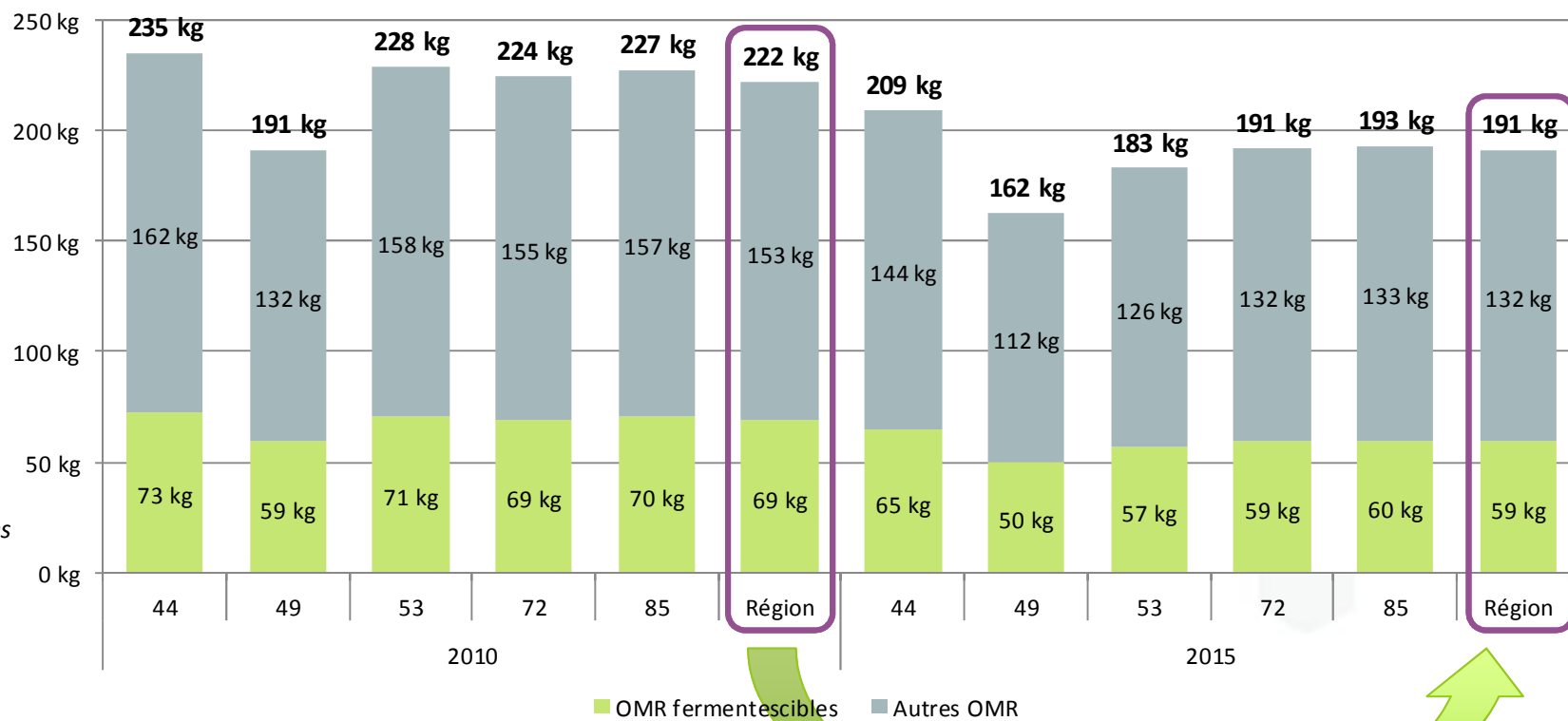
Contexte actuel sur les Pays de la Loire

- Zoom sur les DMA : ce qu'il reste dans les OMR

Moy. Nat
(ADEME 2013)
277 kg/hab.

Ratio d'OMR par habitant

Modecom 2007 :
31% de fermentescibles



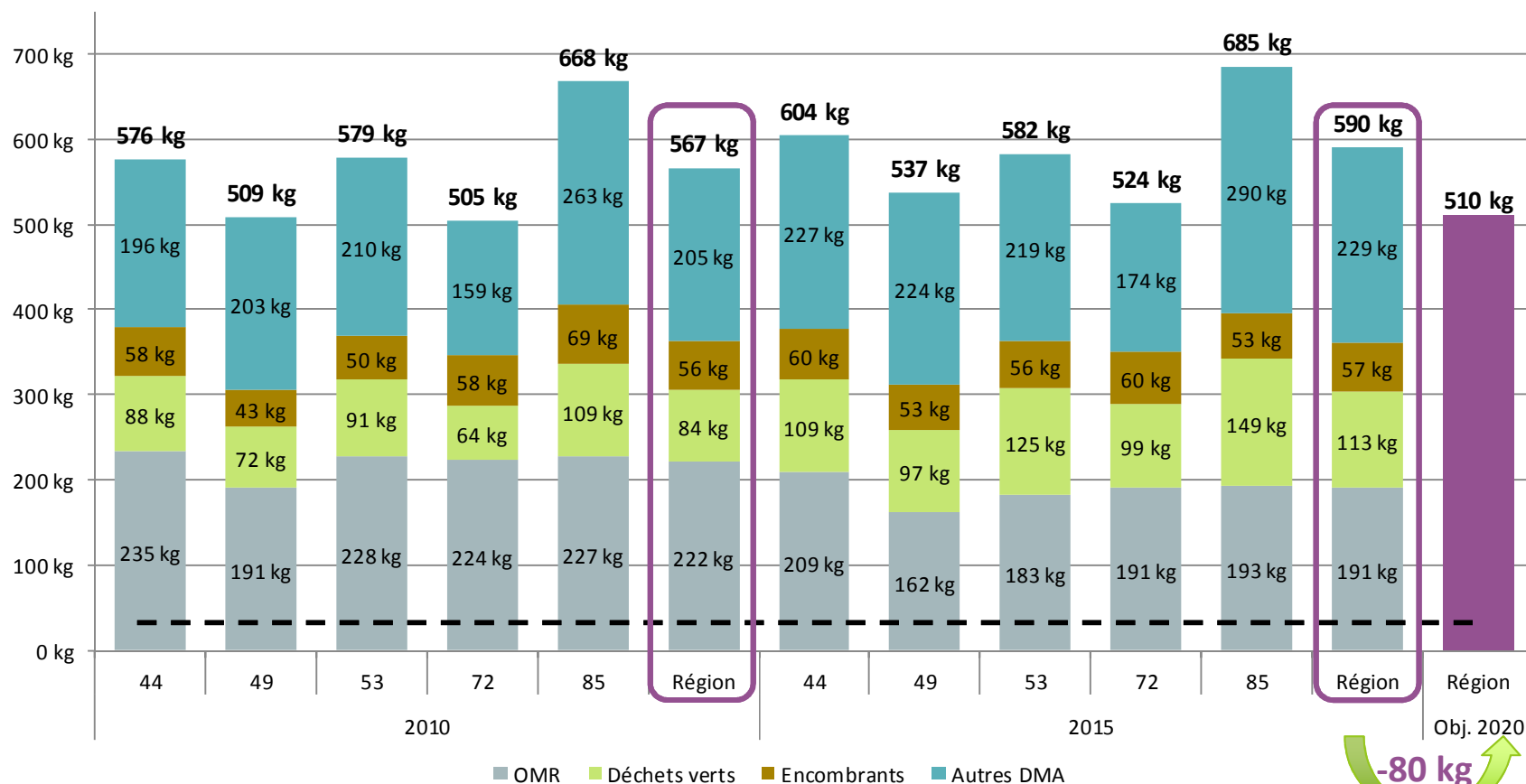
-18 kg/hab.
-13%

Les objectifs nationaux

- **D'abord l'évitement et la prévention :**

- ◆ -10 % DMA entre 2010 et 2020 (LTECV) : soit -80 kg entre 2015 et 2020
- ◆ -50% de gaspillage alimentaire à l'horizon 2025 (2^{ème} Pacte national de lutte vs le gasp. alim.)

Ratio de DMA par habitant



Moy. Nat
(ADEME 2013)
573 kg/hab.

Part du gaspillage
alimentaire **20 kg/hab/a**
(moyenne nationale)



Diagnostic

- **Connaissance :**

- ◆ Un gisement finalement assez mal connu sur certains aspects (déchets non ménagers, filières de traitement)
 - Une connaissance à améliorer
 - Un besoin d'identifier les éventuels territoires en tension

- **Prévention :**

- ◆ Une région dynamique en matière de prévention et riche d'expériences variées
 - mais l'effort de prévention doit encore s'accroître
- ◆ Pour atteindre les objectifs de -10% de DMA entre 2010 et 2020 soit **-80 kg/hab** : nécessité de continuer à travailler sur les biodéchets alimentaires mais aussi sur les **déchets verts**

- **Valorisation :**

- ◆ Peu de collecte de biodéchets à ce jour
 - Une réglementation contraignante du fait des SPA

Levier important :
Généralisation du tri à la source pour tous d'ici 2025

Différents outils pour mettre en place le tri à la source

◆ Quelles orientations pour améliorer le compostage de proximité et déployer le tri à la source des biodéchets en Pays de la Loire ?

• Les collectivités

- ◆ sont caractérisées par différentes typologies de trieurs et d'habitat
- ◆ ont accès à une palette d'outils pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets

L'ADEME recommande de rechercher une **complémentarité** des organisations à travers une analyse locale tenant compte des spécificité de chacun des contextes territoriaux

Des outils...

	Gestion de proximité			Collecte en Apport Volontaire (AV)			Collecte en Porte-à-Porte (PàP)	
Performances	10 à 15 kg/hab. desservi/an			15 à 20 kg/hab. desservi/an			~ 30 kg/hab. desservi/an	
Pré-collecte sur le domaine public	Composteur simple	Pavillon de compostage	Pavillon + bac d'AV	Bacs roulants (ou avec abri bac)	Conteneurs échangeables (type TUBE)	Conteneurs gros volumes	Collecte séparée : Bacs roulants classiques (avec cuve réductrice en individuel) ou ponctuellement bac de 25L	Collecte multiflux : Bacs roulants OMR actuels (contenant les sacs de biodéchets)
Mode de gestion	Bénévolat, référents volontaires		Gestion par la collectivité (régie ou prestation)	Gestion par la collectivité (régie ou prestation)			Gestion par la collectivité (régie ou prestation)	
Fréquence de collecte				C1 à C2				

ATELIERS















Ateliers : quelles actions de tri à la source des biodéchets mettre en place ?

2 questions vous sont posées, en lien spécifique avec l'exercice du Plan :

- ◆ Prévention : Le compostage de proximité est pour partie développé sur le territoire. **Comment encore améliorer son efficacité et poursuivre son développement ? Quelles autres actions de prévention sont à développer ?**
 - La réflexion mettra en évidence les projets en cours.
 - Travailler par cible de producteurs :
 - maison individuelle / habitat collectif / activités économiques / cantine, maisons de retraites, administrations
- ◆ Collecte : **Quelles sont les motivations/opportunités permettant l'émergence ou le développement de la collecte des biodéchets sur votre territoire ? Quels sont les freins de la collecte des biodéchets sur votre territoire ?**
 - La réflexion mettra en évidence les projets en cours.
 - Elle tiendra compte des installations existantes sur le territoire, des différentes zones d'habitat ou cible de producteurs

◆ Méthodologie proposée

		1 ^{er} tour 25 min	2 ^{ème} tour 25 min	Synthèse 15 min
Milieu rural, semi-rural	Prévention			Les 2 tables se rassemblent
	Collecte			
Milieu urbain, semi-urbain	Prévention			Les 2 tables se rassemblent
	Collecte			
Milieu touristique	Prévention			Les 2 tables se rassemblent
	Collecte			

- Vous travaillez sur chaque sujet à tour de rôle
- Vous changez de table pour **enrichir** la réflexion des premiers
- **L'hôte de table :**
 - ◆ Accepte de rester sur la même table
 - Il présente la synthèse des réflexions du 1^{er} tour aux participants du 2^{ème} tour pour que ceux-ci enrichissent la réflexion

◆ Méthodologie proposée

- **Sur la table :**
 - ◆ Des feuilles blanches / stylos
 - ◆ Des cartes proposées
 - ◆ 1 feuille pour noter des actions / projets en cours
- **Pour la synthèse :**
 - ◆ Un cadre de restitution vous est proposé sur les tables

◆ Fonctionnement du sous-groupe

- Répartition des participants sur chacune des tables

LES RÈGLES de L'INTELLIGENCE COLLECTIVE



ÊTRE BIENVEILLANT

PARLER avec INTENTION



ÉCOUTER avec ATTENTION



SE FAIRE CONFIANCE



RESPECTER LE CADRE



Synthèse des ateliers



Suite de la démarche du Plan



Suite de la démarche

- Retranscrire les orientations du GT (CCES du 6 juillet 2017)
- Comparaison des scénarios (CCES début septembre 2017)
- Approfondissement du scénario retenu (octobre 2017)
 - Un **groupe de travail** prévu
 - Planification des installations nécessaires
 - Plan d'actions / création des conditions pour l'atteinte des objectifs
- Réunions départementales (novembre 2017)

⇒ **Objectif de finalisation du document de Plan pour Janvier 2018**

Vos interlocuteurs :

- Channig URVOY, Région Pays de la Loire
- Sarah FLEURY, Inddigo s.fleury@inddigo.com

www.inddigo.com



DEPUIS
1986

